



## **CAP locale du 10 Décembre 2015**

### **Mouvement local de mutation des inspecteurs au 1<sup>er</sup> Mars 2016**

#### **Déclaration liminaire**

Cette CAP se réunit dans un contexte de politique générale dégradée pour les salariés, les retraités et privés d'emploi.

Les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés et subissent depuis plusieurs années une forte dégradation de leurs conditions de vie au travail, notamment, en raison des suppressions continues de postes.

Ainsi, ce sont 18161 postes qui ont été supprimés depuis 2009 dont 2130 à supprimer en 2016.

Et pour l'Ille et Vilaine ce sont encore 24 postes qui vont disparaître l'an prochain.

Parallèlement, le Directeur Général vient d'annoncer un assouplissement des règles de gestion destiné, selon lui à éviter les excès de turn-over des agents et à pourvoir les emplois vacants.

Pour la CGT, cette décision est inadmissible ; Elle ne respecte évidemment pas le dialogue social et conduit à une destruction des droits et garanties des agents de la DGFIP.

En effet cet « assouplissement » constitue en réalité un durcissement des possibilités effectives de mutation.

Un bel exemple est la suppression dès l'an prochain de ce mouvement complémentaire qui va priver les cadres A et B de la DGFIP d'une possibilité de mutation en cours d'année.

La CGT rappelle que ce turn-over résulte en grande partie du malaise que peuvent ressentir les agents du fait de la dégradation continue de leurs conditions de vie au travail, amplifiée par la réduction permanente des effectifs.

Celle-ci, source de réorganisations de postes et de réseau, limite peu à peu les choix d'affectation et nourrit le stress au travail.

S'agissant des mutations, les élus CGT tiennent à exprimer leur mécontentement : ce mouvement du 1er Mars 2016 est famélique, c'est la démonstration de la volonté politique de la direction générale de ne pas combler les vacances d'emplois dans les départements et de refuser des mutations possibles pour de nombreux collègues.

De même, à cause de l'inadaptation des RAN et des missions structures à la réalité du réseau, de nombreux agents renoncent à demander des mutations internes.

Il faut donc reprendre les négociations nationales sur ce nouveau système de mutation qui ne convient à personne.

Pour toutes ces raisons, les élus CGT voteront contre le mouvement de mutation, à l'issue de cette CAP.

## **Le compte rendu des élus CGT**

Le président de la CAPL n'a pas répondu aux sujets de politique générale abordés dans la déclaration liminaire, ceux-ci ne relevant pas de cette CAP.

Compte tenu des « assouplissements » des règles de mutations applicables, récemment annoncées par le Directeur Général, le président de la CAP a indiqué que le service RH de la DRFIP proposerait 6 réunions d'information début 2016, avec possibilité d'entretiens individuels.

La création du pôle juridictionnel a de nouveau été évoquée. Ce pôle devrait être constitué de 8 cadres A, dont 5 en provenance des autres départements auxquels se rajouteront un cadre B et un cadre C.

A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016, 2 postes A seront créés en brigade de contrôle ainsi qu'un poste A en PRS et un autre en PCE.

S'agissant du mouvement de mutation au 01/03/2016, 3 personnes obtiennent un poste sur le département. Ce poste constituant leur 1<sup>er</sup> choix, nous nous félicitons de ces affectations..

Cependant, nous avons voté contre ce mouvement en raison du nombre excessivement faible de personnes ayant pu obtenir une mutation. La CGT dénonce la suppression de ce mouvement complémentaire.

Les élus CAP CGT : Bée GRANDAIS et Bruno DOUAILIN